Fiche signalétique

Date d'émission : 13-déc.-2016 **Date de révision :** 10-Aou-2017 **Version** 3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Bromotril II 240 EC**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-208

Numéro(s) d'enregistrement Non enregistré aux États-Unis
Règlement sur les produits antiparasitaires Non 30371

N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant
ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

Aspect Liquide orange à brun **État physique** Liquide **Odeur** hydrocarbure

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Mot indicateur
Danger

Mentions de danger
Nocif en cas d'ingestion
Toxique par inhalation
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence - Prévention
Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
Rincer la bouche
NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage
Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Garder sous clef
Conserver hors de la portée des enfants

Conseils de prudence - Élimination
Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	30-35
Solvant 1	Propriétaire	50-60
Solvant 2	Propriétaire	<1
Emulsifiants	Propriétaire	5-15

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés
Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique.

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé.

Dangers spécifiques du produit
Aucun connu.

Données sur les risques d'explosion
Sensibilité aux chocs Aucune sensibilité n'est prévue en fonction de produits similaires

Sensibilité aux décharges électrostatiques Sensibilité possible en fonction des données du solvant.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utilisez un équipement de sécurité et des procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les sources potentielles d'allumage et les personnes inutiles.

Précautions pour le protection de l'environnement

Précautions pour le protection de l'environnement Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Entourez et absorvez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyez la zone contaminée telle que les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. De grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Solvant 2	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m^3 (vacated) TWA: 10 ppm	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m^3

		(vacated) TWA: 50 mg/m^3 (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m^3	STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m^3

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Goggles ou écran facial lors de la manipulation du concentré.

Protection de la peau et du corps Des gants résistant aux produits chimiques tels que le nitrile. Chemise à manches longues, pantalons longs, chaussettes et chaussures proposées comme vêtements de travail minimum. En règle générale, une deuxième couche, telle que des combinaisons suggérées pour la manipulation du concentré. Utilisez un autre équipement pour une situation spécifique.

Protection respiratoire Utilisez un respirateur antiparasitaire approuvé si la ventilation n'est pas adéquate ou si l'exposition à des pulvérisations, des brouillards ou des vapeurs concentrées est probable.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide		
Aspect	Liquide orange à brun	**Odeur**	hydrocarbure
Couleur	Orange à brun	**Seuil de perception de l'odeur**	Non déterminé

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH	Approximativement 4-5 (1% aqueux)	
Point de fusion/point de congélation	Approximativement 0°C	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	NA	
Point d'éclair	>94 °C / >201.2 °F	
Taux d'évaporation	NA	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquid-Not applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	NA	
Limite inférieure d'inflammabilité	NA	
Pression de vapeur	NA	
Densité de vapeur	NA	
Densité relative	About 1.049	
Solubilité dans l'eau	Le produit est émulsionnable dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	NA	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	NA	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique
Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter
Aucun connu.

Matières incompatibles
Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts

Produits de décomposition dangereux
Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Inhalation Toxique par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) 1689-99-2	= 250 mg/kg (Rat) = 238 mg/kg (Rat)	= 1675 mg/kg (Rabbit) > 2 mg/kg (Rat)	-
Solvant 1	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	> 590 mg/m^3 (Rat) 4 h
Solvant 2	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit) = 1120 mg/kg (Rabbit)	> 340 mg/m^3 (Rat) 1 h
Emulsifiants	> 90 mL/kg (Rat)	-	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Solvent 2	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
A3 - cancérogène chez l'animal
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme
NTP (programme national de toxicologie)
Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mesures numériques de la toxicité
DL50 orale aiguë (Rat): >500 mg/kg
LD50 cutanée aiguë (Lapin): >2,000 mg/kg
CL50 d'inhalation aiguë (Rat): 1 mg/L
Irritation de l'oeil: Modérément irritant
Irritation cutanée: Modérément irritant
Sensibilisation cutanée: Sensibilisateur cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité
Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, une élimination des déchets ou un équipement de nettoyage..

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Solvent 1	2.5: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	41: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 2.34: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1740: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Solvent 2	0.4: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	31.0265: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 5.74 - 6.44: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.91 - 2.82: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 1.99: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	2.16: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 1.96: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through 1.09 - 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

Persistance/Dégradabilité
Non déterminé.

Bioaccumulation
Non déterminé.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Solvent 1	2.9 - 6.1
Solvent 2	3.6

Autres effets nocifs
Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Emballages contaminés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

États-Unis - numéro de déchet EPA

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Solvant 2	U165	Inclus dans les flux de F024, F025, F034, F039, K001, K035, K060, K087, K145		U165

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Solvant 2			Déchet toxique Numéro de déchet F025 Description des déchets: extrémités lumineuses condensées, filtres usés et aides filtrantes, et déchets dédiés déshydratés provenant de la production de certains hydrocarbures aliphatiques chlorés, par des procédés catalysés par des radicaux libres. Ces hydrocarbures aliphatiques chlorés sont ceux ayant des longueurs de chaîne de carbone allant de un à cinq inclus, avec des quantités variables et des positions de substitution de chlore.	

Statut de déchets dangereux de la Californie

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Solvant 2	Toxique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

IATA

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et uniquement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	X	X	X					X
Solvant 1	X	X	X		X	Present	X	X
Solvant 2	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Emulsifiants	X	X	X		X	Present	X	X

Légende :

TSCA *- États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)*

LIS/LES *- liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada*

EINECS/ELINCS *- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées*

ENCS *- Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon*

IECSC *- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine*

KECL *- Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée*

PICCS *- Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines*

AICS *- Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)*

Règlements fédéraux aux États-Unis

CERCLA

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Solvant 2	100 lb 1 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ

SARA 313

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) - 1689-99-2	1689-99-2	30-35	1.0
Solvant 2 -		<1	0.1

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Solvant 2	100 lb	X	X	X

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie
Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) - 1689-99-2	Developmental
Solvent 2 -	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) 1689-99-2	X		
Solvant 2	X	X	X
Emulsifiants			X

Numéro d'immatriculation des pesticides Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 30371

Déclaration du produit antiparasitaire
Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

Étiquette du produit
ATTENTION POISON
DANGER - IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU
SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	OSHA
Mot d'alarme	Avertissement / Poison	Danger
Toxicité aiguë - Oral	N/A	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - Inhalation	N/A	Nocif en cas d'inhalation
Irritation de la peau / corrosion	Irritant pour la peau	Provoque une irritation de la peau
Dommage / irritation des yeux	Irritant les yeux	Provoque une grave irritation des yeux
Sensibilisation cutanée	Sensibilisateur cutané potentiel	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Cancérogénicité	N/A	Susceptible de causer un cancer
Aspiration	N/A	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	**Risques pour la santé**	**Inflammabilité**	**Instabilité**	**Dangers particuliers**
	2	2	0	Aucun
HMIS	**Risques pour la santé**	**Inflammabilité**	**Dangers physiques**	**Protection individuelle**
	2	2	0	Voir la section 8

Date d'émission : 13-déc.-2016
Date de révision : 10-Aou-2017
Note de révision: Adresse mis à jour

Avis de non-responsabilité
À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique